AFFAIRE N°22
CM 08.09.2026 denomination privee 282 ae 110 et 113 – impasse des hautes brises

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260908-202609091306-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Séance ordinaire du 08 Septembre 2026
à 20H00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOT. M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, M. DURAND, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : Mme CHAPLAIN, M. AMICE, Mme PITEL, M. HODGKISS, respectivement représentés par M. LEMOINE, M. VELLY, M. PLESIER, Mme LETESSIER
Absent excusé : /
Secrétaire de Séance : Mme TROTEL

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 19
Votants : 23 (dont 4 pouvoirs)
Convocation adressée le 2 Septembre 2026

AFFAIRE N°22 – DENOMINATION DE LA VOIE PRIVEE 282 AE 110 et 113 – IMPASSE DES HAUTES BRISES

Rapporteur : M. PLESIER – Adjoint à l'Urbanisme

Afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Conformément à l'article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Dans le cadre du lancement de la certification de l'adressage de la commune par les services de la Poste, pris en application de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (Loi 3DS), il convient de saisir les adresses manquantes via la Base Adresse Locale.

Dans ce contexte, par un courrier reçu en Mairie le 18/08/2026, des riverains proposent de procéder à la dénomination de la voie privée cadastrée 282 AE 110 et AE 113 desservant les propriétés cadastrées 282 AE 499, 507, 681, 357, 114, 115 et 112.

Les riverains proposent de nommer cette voie : « **Impasse des Hautes-Brises** »

VU la demande,
VU le du CGCT notamment l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU l'avis favorable de l'Association du patrimoine en date du 16/08/2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
- **NOMME la voie privée cadastrée 282 AE 110 et AE 113 « Impasse des Hautes-Brises »**
- **CHARGE Madame le Maire de procéder à la numérotation des immeubles correspondants.**

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de Séance
Mme TROTEL

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO 22380